



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question au Gouvernement n° 1819

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à Mme Gilda Hobert, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Gilda Hobert. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, le XXI^e siècle est annoncé comme le siècle du vieillissement. La France va devoir faire face à une augmentation sans précédent du nombre de ses personnes âgées. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les personnes de soixante-quinze ans et plus, nombreux de plus de cinq millions aujourd'hui, seront plus du double en 2060, et le nombre des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans aura triplé en 2050. Je sais, madame la ministre, que le Gouvernement a ce sujet à cœur, et le rapport de M. Aquino, M. Broussy et Mme Pinville, qui prône anticipation, adaptation et accompagnement, répond à cette volonté de prendre en considération l'effet papy-boom.

Je voudrais souligner l'engagement de nombreux organismes et associations pour le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, et leur accompagnement dans la perte d'autonomie.

Il s'agit aussi de se préoccuper de l'isolement de nos seniors, souvent touchés par la solitude et l'éloignement. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées jouent dans ce sens un rôle précieux de socialisation. Ils représentent une alternative à l'établissement médicalisé, garantissant un accueil structurant et rassurant pour des personnes autonomes ou en situation de dépendance légère ; chacun y est « chez soi », entouré de ses voisins et du personnel encadrant.

Or, trop souvent la question des moyens pour y accéder se pose, en particulier pour les plus faibles revenus et les classes moyennes. Les aides, parmi lesquelles l'allocation personnalisée d'autonomie, attribuées par les conseils généraux, sont alors déterminantes.

À l'heure où le maintien à domicile est encouragé, ne pouvons-nous craindre que l'importance de ces établissements soit minorée, alors que la refonte de la carte territoriale se profile et que les départements sont sur la sellette ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé. Madame la députée, oui, le Gouvernement entend relever avec volontarisme le défi du vieillissement de la population, contrairement à la majorité précédente, qui a parlé, fait des promesses mais n'est jamais passé aux actes. (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et UDI.*) Avec Michèle Delaunay, nous avons préparé un texte de loi, auquel nous continuons de travailler avec Laurence Rossignol et que nous vous présenterons prochainement.

Nous avons la volonté de favoriser le maintien à domicile.

M. Bernard Deflesselles. Bla bla bla ! C'est du baratin !

Mme Marisol Touraine, ministre. Aujourd'hui, 700 000 personnes peuvent rester à domicile. La loi d'accompagnement et de prévention à laquelle nous travaillons permettra une meilleure prise en charge, en termes de pouvoir d'achat. Très concrètement, ces 700 000 personnes, lorsqu'elles seront chez elles, pourront bénéficier d'une heure d'aide de plus par jour quand elles sont en GIR 1, une heure d'aide de plus par semaine quand elles sont en GIR 4. C'est une avancée très concrète.

Nous avons également la volonté de reconnaître le libre choix de la personne : rester chez soi ou aller dans ce que l'on appelait un foyer logement, comme vous l'avez évoqué. Le Gouvernement s'engagera pour la reconnaissance de ces établissements. Il s'engagera financièrement, avec 40 millions d'euros qui viendront financer des animateurs dans ces établissements, ainsi que 40 millions d'investissements supplémentaires par rapport à ce que réalisent déjà les collectivités locales.

Vous le voyez, madame la députée, le Gouvernement s'engagera avec force, et je suis certaine que nous serons nombreux à nous rassembler pour une meilleure prise en charge des personnes âgées à domicile. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Gilda Hobert](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1819

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [14 mai 2014](#)